

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°5

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Julien WOJCIESZAK, Jean-Marie VERWAERDE, Francis TILMANT.

Absent excusé n'ayant pas pris part au vote : Jean-Paul WILQUIN

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE, SÉJOURS

Il vous sera demandé de délibérer pour la mise à jour de la rémunération des animateurs du centre de loisirs, centre animation jeunesse et séjours au 1^{er} janvier 2026 à la suite de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRE ANIMATION JEUNESSE, SÉJOURS

Valeur à compter du 1^{er} janvier 2026

VALEUR A COMPTER DU 01/01/2026			
FONCTION	BASE BRUTE 1/2 JOURNEE	BASE BRUTE JOURNEE	NUIT CAMPING
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	53,71	107,42	32,23
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE BAFA ou équivalent assurant la direction de moins de 50 enfants	47,53	95,06	28,52
DIRECTEUR ADJOINT BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	47,53	95,06	28,52
DIRECTEUR ADJOINT BAFA ou équivalent BAFA STAGIAIRE	43,61	87,21	26,16
ANIMATEUR avec BAFA ou équivalent	38,93	77,87	23,36
ANIMATEUR STAGIAIRE	33,86	67,71	20,31
ANIMATEUR AU PAIR	30,47	60,94	18,28

La commission mixte réunie le lundi 19 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Christian SPRIMONT

